

Saint-Denis-de-Brompton, le 27 mars 2023

**Par courriel**

Monsieur Antoine Morissette, Président de la commission d'enquête  
Madame Mireille Paule, Commissaire  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5N6

**OBJET : Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford**

---

Madame, Monsieur,

La présente fait suite aux séances de l'audience publique tenues en février dernier relativement au sujet cité en objet. La Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton souhaite partager sa position ainsi que ses commentaires et préoccupations quant aux tenants et aboutissants liés à ce projet.

En premier lieu, la Municipalité accueille favorablement la présence du parc, qui participera à la protection des écosystèmes locaux en préservant la biodiversité, la faune, la flore et les habitats naturels. Elle espère que ces terres protégées jouent un rôle essentiel dans la conservation à long terme de la qualité de l'eau, de l'air et du sol, offrant des avantages écologiques et économiques pour la collectivité. En particulier, ces terres se situent dans le bassin versant d'écosystèmes lacustres uniques, à savoir le lac Montjoie et le marais du lac Brompton, qui nécessitent une protection particulière contre le développement et l'utilisation non durables des terres environnantes. Grâce à cette protection, ces terres précieuses peuvent être préservées pour les générations futures, contribuant ainsi à un avenir plus durable pour la Municipalité. L'agrandissement des limites du parc couvrira une superficie de près de 14 % du territoire municipal, un usage qui reflète la volonté de la Municipalité de préserver la biodiversité et les milieux naturels.

Sur le plan social, la présence du parc national pourrait contribuer à renforcer le sentiment de fierté et d'identité locale de la communauté, tout en offrant des occasions de loisirs, d'apprentissage et de découverte pour les résidents et les visiteurs. En effet, le parc national permettra d'améliorer les services offerts dans la région, en plus de favoriser l'accès à la nature et la pratique d'un transport actif pour les usagers. Même si certains des services du parc sont déjà proposés par d'autres entités à proximité de la municipalité, la création du parc devrait permettre une bonification de ces services, tout en offrant des expériences uniques à ceux qui fréquenteront le parc.

En somme, la Municipalité estime que la présence du parc national aura un impact positif sur la qualité de vie de ses habitants, tout en offrant une opportunité de découvrir la nature et s'émerveiller de sa beauté.

Cependant, la Municipalité a certaines réserves quant au concept d'aménagement proposé, en particulier pour le secteur Bouffard, qui était autrefois une exploitation forestière. Le secteur est maintenant desservi sur près d'un kilomètre par un ancien chemin forestier désormais municipalisé. Bien que le stationnement proposé pour ce secteur soit limité à 80 places et que le Ministère responsable ne considère pas cet accès comme excessivement populaire, la Municipalité tient à souligner que les infrastructures routières de ce secteur sont déjà déficientes, voire non conformes, et pourraient être détériorées davantage par une utilisation accrue.

En outre, en plus d'être le seul accès à près de 350 résidences, le chemin Bouffard est déjà dans un état déplorable. L'état de la chaussée combiné à l'étroitesse de la route et sa sinuosité représentent des enjeux de sécurité routière majeurs, surtout en cas d'augmentation de l'affluence de cyclistes cherchant à profiter des multiples pistes cyclables disponibles à partir de cet accès au parc. Ces pressions sur les infrastructures et services locaux entraîneront des investissements supplémentaires qui n'ont pas initialement été pris en compte, ce qui aura un impact financier non négligeable pour la Municipalité.

Le développement du secteur du chemin Bouffard, qui fait partie du bassin versant du ruisseau Nickel, constitue une préoccupation importante pour la Municipalité en raison de l'historique d'envasement de la baie Nickel, due en partie à la grande quantité de sédiments apportés par le ruisseau. Des experts mandatés par la Municipalité étudient actuellement les causes exactes de l'érosion et de l'apport en sédiments dans le but de minimiser les impacts sur la baie Nickel. La majorité du bassin versant de ce ruisseau est située dans les terres de l'agrandissement du parc, ainsi, la Municipalité sollicite la collaboration du Ministère responsable pour mettre en œuvre les recommandations qui seront issues de ces études afin de régler la problématique.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite partager ses inquiétudes quant à l'utilisation d'embarcations provenant de l'extérieur dans le cadre de l'aménagement prévu à la pointe des Pères et dans le marais du lac Brompton. Saint-Denis-de-Brompton accorde aux associations de protection des lacs, depuis plusieurs années déjà, des subventions totalisant près de 100 000 \$ annuellement pour préserver la qualité de l'eau et lutter contre les espèces envahissantes, comme le myriophylle à épis et le roseau commun. Ces subventions ne couvrent qu'une partie des dépenses engagées par les riverains pour participer aux efforts de lutte. L'introduction d'autres espèces envahissantes ou la contamination de secteurs exempts de ces plantes nécessiteraient une participation financière supplémentaire pour la Municipalité et les citoyens riverains qui contribuent déjà grandement.

En ce qui concerne le sujet susmentionné, lors de rencontres avec les représentants du Ministère, ces derniers ont évoqué leur capacité à réglementer l'accès au lac Stukely pour les embarcations

en provenance de l'extérieur. La Municipalité est toutefois restée sans explication claire de la part du Ministère quant à la raison pour laquelle ce processus a été écarté et jugé impossible dans le contexte de la pointe des Pères et du marais.

Enfin, bien que la réserve de biodiversité de la rivière au saumon ne fasse pas partie des limites de l'agrandissement du parc, sa mise en réserve, comme indiqué lors des audiences, suscite des inquiétudes pour la Municipalité qui souhaite augmenter la capacité de son usine de traitement des eaux usées. Cette usine est enclavée dans les terres appartenant au Ministère, et l'agrandissement nécessitera notamment une réfection et un élargissement du chemin d'accès. La Municipalité souhaite donc que le Ministère envisage de lui céder l'emprise nécessaire à un chemin conforme, afin d'assurer la continuité du service et de faciliter la gestion de l'usine projetée.

En définitive, les répercussions envisagées sur la Municipalité sont tributaires de divers facteurs, notamment le niveau de participation de la communauté ainsi que les stratégies de gestion mises en place pour le parc. Il est donc essentiel que le gestionnaire et le Ministère responsable collaborent avec les administrations locales en vue d'assurer une intégration harmonieuse du projet au sein de l'environnement municipal.

Nous vous remercions de l'attention et de l'accueil que vous porterez à l'opinion de la Municipalité dans le cadre de cette consultation et nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées,



Liane Boisvert  
Directrice générale et greffière-trésorière



Daniel Veilleux  
Maire